

## Règlement pour les heures d'hiver

**Dates de la saison d'hiver** : Du lundi 29 octobre 2018 au samedi 13 avril 2019.

**Paiement** : Le paiement de votre heure doit être fait avant de jouer. Dès réception de votre paiement votre nom sera affiché sur le planning des courts. Nous nous réservons le droit de relouer une heure qui n'a pas été payée dans les délais. En aucun cas l'heure n'est remboursée.

**Durée de la partie** : **55 minutes + 5 minutes pour le balayage**. Pensez aux personnes suivantes . .

**Location à l'heure (cases blanches sur le planning (CHF 30.-))** : Réservations auprès de Josiane 022 342 1423 ou au restaurant en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

### Règlement pour l'abonnement week-end

**Dates et horaires** : Du samedi 3 novembre 2018 au dimanche 14 avril 2019. Le samedi les courts seront disponibles dès 13h sur le 5 – 6 et 7 et dès 14h sur le 8 jusqu'à 21h (fin de partie). Le dimanche de 8h à 20h (fin de partie). Le restaurant prendra les inscriptions 15mn maximum avant le début d'une partie (ex. samedi 12h45).

**Les samedis 23 février et 2 mars ainsi que les dimanches 24 février et 3 mars les courts seront réservés pour le tournoi d'hiver 2019.**

1. Dès réception de votre paiement votre nom accompagné de votre photo sera inscrit sur une liste déposée au bar du restaurant afin de pouvoir réserver votre court
2. Tous les joueurs inscrits doivent se présenter avant de se rendre sur le court.
3. En dehors des heures d'ouverture du restaurant, les réservations se feront sur le bureau vers le coin TV.
4. Une 2<sup>e</sup> réservation ne peut être effectuée aussi longtemps que le joueur occupe déjà un court.
5. Une 2<sup>e</sup> réservation ne peut être effectuée immédiatement après une partie, par contre les joueurs peuvent poursuivre leur partie tant qu'ils ne sont pas délogés.
6. Il est interdit de laisser un trou de plus de 15mn entre deux réservations.
7. Durée de la partie : 60 minutes
8. Tout joueur irrégulièrement inscrit doit céder sa place.
9. L'arrosage des courts est sous la responsabilité du gardien.
10. Il est strictement interdit de jouer sans abonnement enfant y compris. L'abonnement n'est pas transmissible.
11. Un abonné peut inviter en cas de faible affluence. Le restaurant donne l'autorisation et encaisse CHF 30.- par invité. En dehors des heures d'ouverture veuillez le préciser sur le planning afin que l'on puisse vous envoyer une facture (vers le coin TV).

#### Obligations :

- Il est impératif de balayer votre court après chaque partie afin de conserver des courts en bon état.
- De porter des chaussures adaptées à la terre battue.
- De respecter les heures de fin de soirée afin que le gardien puisse faire l'entretien des terrains.
- De mettre les vélos et les trottinettes sur le parking prévu à cet effet.
- 

**Le Comité du TC Carouge se réserve le droit d'annuler votre heure ou abonnement en cas de non-respect du règlement**

Janvier 2019

Chemin Charles-Poluzzi 42 • 1227 Carouge  
T 022 342 14 23 • info@tenniscarouge.ch  
Séction junior: 079 907 19 51 • junior@tenniscarouge.ch  
www.tenniscarouge.ch

